DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Approbation du projet pédagogique du périscolaire

Délibération N°PLV 25-12-76

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 18 décembre 2025. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

19 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany ***procuration donnée à M Olivier MOUNSAMY***	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
~~Mme ROQUES Yvelise~~ ***procuration donnée à M Olivier MOUNSAMY***	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane ***à partir de 18h10***
~~M. MOUNSAMY Olivier~~ ***procuration donnée à Mme BELLOC Catherine***	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	~~M. LAUJIN Dominique~~	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude ***procuration donnée à M. Anselme GUSTAVE***	~~M. THOMET Olivier~~ ***procuration donnée à M. Dimitri BOUDHOU***
~~Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique~~	~~M. ARTHEIN Victor~~	Mme INAMO Tania
~~M. EDWIGE Charly~~	~~Mme MALBOROUGT Reinette~~	M. TOLA Michel
~~Mme MEKEL Alexina~~ ***procuration donnée à M. Michel TOLA***	~~M. MARIE CLAIRE Jacques~~	

5 élus étaient absents excusés :

M. ARTHEIN Victor	Mme INAMO Tania	M. EDWIGE Charly
Mme MALBOROUGT Reinette	M. MARIE-CLAIRE Jacques	M. LAUJIN Dominique

5 élus étaient représentés :

→ Mme Yvelise ROQUES représentée par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
→ M. Olivier THOMET représenté par M. BOUDHOU-Dimitri
→ Mme Jany SINNAN-RAGAVA représentée par M. MOUNSAMY-Olivier
→ Mme PÉRIANAYAGOM Annie-Claude représentée par M. Anselme GUSTAVE
→ Mme MEKEL Alexina représentée par M. Michel TOLA.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20251229-25-12-76bis-DE
Date de télétransmission : 13/01/2026
Date de réception préfecture : 13/01/2026

Mme Lucette LOSANGE donne lecture du rapport du Maire et explique que :

La commune met en œuvre des actions éducatives en direction des enfants dans le cadre de ses compétences, à travers les dispositifs périscolaires et extrascolaires.
Ces actions s'inscrivent dans une volonté municipale de garantir l'égalité d'accès des enfants à des activités éducatives de qualité, contribuer à leur développement, accompagner les familles dans les besoins éducatifs des enfants et renforcer la cohérence entre leurs différents temps de vie.

Les projets éducatif et pédagogiques 2025-2028 de la commune de Port-Louis visent à organiser de manière cohérente l'ensemble des temps éducatifs offerts aux enfants du territoire (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) afin d'assurer un parcours enrichi, sécurisé, inclusif et propice à leur épanouissement.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU le Code de l'Éducation et notamment les articles L. 551-1 et R. 6551-13 et D. 521-12 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

VU le décret n° 2016-1051 du 1°' août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

VU la circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire ;

Considérant les projets éducatif et pédagogique proposés par la Commission Education pour le territoire,

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le projets pédagogique du territoire 2025-2028 ci-joint ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre du projet éducatif ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures utiles à la bonne mise en œuvre du projet éducatif, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 29 décembre 2025

COMMUNE DE PORT-LOUIS GUADELOUPE

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20251229-25-12-76bis-DE
Date de télétransmission : 13/01/2026
Date de réception préfecture : 13/01/2026